

TERMES ET CONDITIONS DE VENTE

CHAMP D'APPLICATION ET DÉFINITIONS

1.1 Les présentes termes et conditions de vente (les «**Termes et conditions de vente**») s'appliquent à et régissent toute soumission et vente effectuée entre Neptronic (le «**Vendeur**») et l'acheteur qui est identifié sur telle soumission ou facture (l'«**Acheteur**») en ce qui concerne tout produit fabriqué ou offert par le Vendeur ((le «**Produit**») ainsi qu'à tout bon de commande (le «**Bon de commande**») émis par l'Acheteur et accepté par écrit par le Vendeur pour tel produit (la «**Confirmation de commande**»). L'Acheteur confirme et accepte que la Confirmation de commande est faite uniquement à la condition que le bon de commande soit régi par les présentes Termes et conditions de vente, quel que soit le mode dans lequel il est transmis, y compris, sans restriction, toute commande effectuée en ligne, par l'entremise d'un intermédiaire ou d'un distributeur autorisé ou conclu directement avec le Vendeur, sauf si les parties en ont convenu autrement par un accord écrit signé par le Vendeur et l'Acheteur.

1.2 L'Acheteur reconnaît par les présentes avoir lu et compris les présentes Termes et conditions de vente et accepte d'être lié par ceux-ci.

1.3 Lorsqu'il est utilisé dans ces Termes et conditions de vente ainsi que dans tout autre document relatif à toute transaction d'achat et de vente de Produit (s), le terme «Incoterms» désigne les *Incoterms 2010*, publiés par la Chambre de Commerce Internationale (CCI) («**Incoterms 2010**») et toutes les conditions d'achat et de vente de Produit (s) entre l'Acheteur et le Vendeur, y compris, sans restriction, le prix, la livraison, le transfert des risques, l'assurance, etc., seront interprétées et régies conformément aux termes des Incoterms 2010, sauf si autrement expressément convenu par écrit entre les parties.

2. BONS DE COMMANDE, CONFIRMATION DE COMMANDE ET ANNULATION

2.1 Le Vendeur ne sera pas réputé avoir accepté un Bon de commande tant que le Vendeur n'a pas transmis la Confirmation de commande par écrit à l'Acheteur.

2.2 Un Bon de commande, une fois accepté par le Vendeur dans la Confirmation de commande, ne sera pas annulable quel que soit le mode dans lequel il est acheminé, que ce soit par l'entremise d'un intermédiaire, un distributeur autorisé ou directement au Vendeur, y compris tout Bon de commande effectué en ligne via l'un des sites web de Neptronic pour les divers Produits du Vendeur (les «**Sites Web Neptronic**»), lequel sera également valide (le «**Bon de commande électroniques**»).

Aux fins des présentes:

le terme «Bon de commande» comprend tout Bon de commande électroniques; et

le terme «Sites Web Neptronic» comprend les sites web suivants:

- <http://www.neptronic.com>
- <http://www.neptronic.biz>
- <http://www.selectheater.com/>
- <http://www.neptronic.net/>
- <http://www.jess-nep.com/>
- <http://www.humidisoft.com/>
- <http://www.istackub.com>

ainsi que tout autre nouveau site web que le Vendeur pourrait créer à l'avenir pour ses Produits.

2.3 Le Vendeur se réserve le droit d'accepter ou de rejeter tout Bon de commande de l'Acheteur, en tout ou en partie, à la discrétion du Vendeur.

2.4 L'Acheteur est responsable de la vérification de toutes les informations contenues dans la Confirmation de commande et doit immédiatement informer le Vendeur par écrit de toute divergence ou erreur. Toute correction ou modification à apporter à la Confirmation de commande sera soumise au Vendeur pour son acceptation par voie de l'émission d'une Confirmation de commande révisée confirmant tout changement ou correction. De plus, sans restriction et sous réserve des dispositions du paragraphe 2.2 ci-dessus, si l'Acheteur souhaite modifier l'une des conditions du Bon de commande, y compris, sans restriction, toute condition relative au(x) Produit(s) (s), services, livraison ou autre, les modifications demandées seront assujetties à l'acceptation du Vendeur par le biais d'une Confirmation de commande ultérieure à cet effet.

2.5 Les délais de traitement des Bons de commande varient en fonction de la zone géographique. Les délais minimums requis pour le traitement des Bons de commande sont comme suit:

- 48 heures pour les Bons de commande en Amérique du Nord
- 72 heures pour les Bons de commande internationaux
- 24 heures pour les Bons de commande électroniques

3. APPLICATION, INSTALLATION ET FONCTIONNEMENT DES PRODUITS

3.1 Le Vendeur ne fait aucune représentation en ce qui a trait au Produit commandé et à son usage pour lequel l'Acheteur désire l'acquérir. Par conséquent, l'Acheteur doit s'assurer, avant de passer un Bon de commande, que le Produit et ses spécifications conviennent à tous égards aux besoins de l'Acheteur, ce dernier renonçant par les présentes à toute réclamation contre le Vendeur à cet égard.

3.2 L'Acheteur confirme avoir les connaissances et les compétences nécessaires relativement à l'installation et le fonctionnement appropriés du Produit, à défaut de quoi, l'Acheteur devra engager les services d'un technicien professionnel compétent à cet effet. L'Acheteur reconnaît et accepte que le Vendeur ne soit pas responsable d'une mauvaise installation et/ou d'un fonctionnement inadéquat du Produit et renonce par les présentes à toute réclamation contre le Vendeur à cet égard.

3.3 Le Vendeur offrira une assistance à l'Acheteur en fournissant des dessins et/ou des spécifications pour un Produit qui peuvent être requis, le cas échéant par une firme de génie-conseil ou toute autre tierce partie ayant intérêt. Nonobstant ce qui précède, l'Acheteur reconnaît que l'assistance du Vendeur prévue au présent paragraphe ne sera pas présumée être sa responsabilité ou son obligation d'assurer la conformité du Produit aux spécifications et / ou dessins requis. L'Acheteur confirme expressément qu'il s'agit de la responsabilité de l'Acheteur de vérifier et valider cette conformité.

3.4 Lorsqu'un Produit commandé fait l'objet d'une commande personnalisée pour les besoins spécifiques de l'Acheteur, le Vendeur pourra exiger l'approbation préalable d'une firme de génie-conseil des spécifications et / ou des dessins relatifs au Produit. Par conséquent, le Vendeur se réserve le droit de ne pas commencer la production du Produit avant que le Vendeur ne reçoive telle approbation par écrit par ladite firme de génie-conseil confirmant que le Produit est conforme aux spécifications et / ou aux dessins soumis.

4. PRIX

Sauf indication contraire expresse du Vendeur dans la Confirmation de commande:

4.1 Tous les prix sont en dollars américains et sont nets et sont hors taxes, frais, tarifs, transport, droits de douane et frais d'importation et seront en vigueur pour une période de trente (30) jours à compter de la date de la soumission, sous réserve du paragraphe 4.3 ci-dessous.

4.2 Les prix indiqués sont EXW (l'usine du Vendeur, Montréal) selon les *Incoterms 2010*.

4.3 Les prix seront sujets à ajustement en raison de la fluctuation des taux de change, de la modification des coûts des matériaux ou de la main-d'œuvre, des réglementations gouvernementales, des modalités d'expédition ou d'autres facteurs indépendants de la volonté du vendeur

4.4 Les bons de commande minimum sont d'un montant d'au moins cinquante dollars (50 \$) et les frais d'expédition et de manutention minimum sont de cinq dollars (5 \$).

4.5 À moins d'être confirmés dans la confirmation de commande conformément aux présentes conditions générales, les prix publiés dans les catalogues, bulletins, sites Web ou listes de prix sont sujets à changement, à la discrétion du vendeur, moyennant un préavis de trente (30) jours envoyé à l'acheteur par l'un des les moyens de transmission indiqués dans la section 11.2 ci-dessous, ou à partir de la date d'affichage de ces changements de prix sur le site Web du vendeur.

4.6 Le Vendeur peut choisir d'arrêter la vente de tout Produit même si ce Produit est indiqué comme disponible dans un catalogue, un bulletin, un site web ou une liste des prix de et même s'il a été précédemment quotté à l'Acheteur.

5. CONDITIONS DE PAIEMENT

5.1 Le paiement du (des) produit (s) sera effectué par:

- paiement à la livraison (C.O.D.) ;
- prépaiement ;
- cartes de crédit principales (veuillez vous référer aux termes et conditions du formulaire du Vendeur «**Formulaire d'autorisation de carte de crédit**») ; et
- crédit (veuillez vous référer aux termes et conditions du formulaire du Vendeur «**Demande de crédit**»).

5.2 Lorsqu'un crédit de compte ouvert satisfaisant est établi conformément à la politique d'approbation de crédit du Vendeur, sauf indication contraire, les factures sont dues et payables dans les trente (30) jours à compter de la date de la facture. Le Vendeur se réserve le droit, à tout moment, de révoquer un tel crédit accordé à l'Acheteur si, à sa seule discrétion, le Vendeur est d'avis que la situation financière et la solvabilité de l'Acheteur ne justifient pas l'octroi de privilèges de crédit à l'Acheteur. Si le crédit de l'Acheteur est révoqué, le Vendeur peut annuler tous Bons de commande non exécutés, à moins que l'Acheteur, sur un préavis écrit, paie immédiatement pour tous les Produit livrés ou paie à l'avance pour tous les Produits commandés mais non livrés, le tout au choix du Vendeur.

5.3 Le Vendeur émettra des factures à la livraison des Produits. Si les livraisons sont effectuées en plusieurs parties, chaque partie sera facturée et payée à l'échéance sans égard aux autres livraisons à venir.

5.4 Les arrérages et tous les paiements dus sont soumis à des frais d'intérêt au taux de 2% par mois. L'Acheteur accepte de payer au Vendeur les frais juridiques de ce dernier et autres frais s'afférant reliés au recouvrement des montants dus à titre de factures impayées et consent à être lié par tous les autres termes et conditions de la Demande de crédit du Vendeur signée par l'Acheteur.

5.5 Les sommes dues par l'Acheteur au Vendeur seront payées sans aucune réduction, compensation ou diminution de quelque nature que ce soit, indépendamment de toute contestation, litige ou divergence en cours entre les parties.

5.6 Aucun nouveau Bon de commande ne sera traité dans le cas où tout montant dû demeure impayé soixante (60) jours après l'expiration du délai accordé en vertu de la facilité de crédit accordée par le Vendeur à l'Acheteur.

5.7 Sans restreindre les dispositions contenues au présent article 5, en plus de ses autres recours en vertu de la loi, à titre de garantie de paiement pour un Produit, le Vendeur a le droit de dénoncer le contrat

d'achat et de vente du Produit entre l'Acheteur et le Vendeur au propriétaire. du bâtiment dans lequel le Produit est installé, le tout conformément aux lois de la juridiction dans laquelle le bâtiment est situé.

6. TITRE ET TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

6.1 L'Acheteur reconnaît par les présentes que le titre de propriété au(x) Produit(s) continuera appartenir au Vendeur jusqu'au paiement intégral.

7. CONDITIONS DE LIVRAISON, D'EXPÉDITION, DE DOMMAGES ET DE RISQUE DE PERTE

7.1 Sauf indication contraire sur la Confirmation de commande, tous les Produits seront expédiés EXW (l'usine du Vendeur, Montréal) et tous les risques de perte ou de dommage seront à la charge de l'Acheteur dès la livraison à l'usine du Vendeur conformément aux termes des *Incoterms 2010*. Dans les cas où le Vendeur prend la responsabilité de choisir un transporteur pour expédier un Produit, le Client assumera tous les risques associés à la perte et/ou à l'endommagement du Produit et le Vendeur sera dégagé de toute responsabilité à partir du moment où le Client signe le bon de livraison au moment de la livraison du Produit. Lorsque les conditions de vente sont sur une base CAF, tous les risques associés à la perte et/ou à l'endommagement du Produit seront assumés par l'Acheteur lors de la signature du bon de livraison au port de livraison.

7.2 Les délais de livraison sont approximatifs et dépendent du type de Produit(s) commandé(s).

7.3 L'Acheteur reconnaît que le Vendeur a besoin de délais suffisants pour fabriquer le Produit commandé par l'Acheteur. Le Vendeur fera des efforts commercialement raisonnables pour livrer les commandes dans les délais indiqués par le Vendeur à l'Acheteur par écrit. Les délais indiqués pour la livraison commencent à la plus tardive des dates suivantes : (i) la date de la Confirmation de commande et (ii) la date où l'Acheteur a fournis au Vendeur toutes les informations nécessaires pour permettre au Vendeur de commencer la fabrication du Produit.

7.4 Le Vendeur confirmera par écrit et pourra modifier le cas échéant ou si nécessaire, le calendrier de livraison. En aucun cas, le Vendeur ne pourra être tenu responsable des coûts, pertes ou dommages, résultant de ou causés par un retard d'une livraison ou par une non-livraison de(s) Produit (s) commandés pour des raisons hors de contrôle du Vendeur.

7.5 Sauf dans le cas d'instructions spéciales à l'effet contraire convenues par le Vendeur et l'Acheteur, le Vendeur choisira, à sa discrétion, le transporteur indépendant le plus approprié pour expédier le(s) Produit(s) à l'Acheteur, sans toutefois garantir que ce transporteur sera le plus rentable.

7.6 Les Produits seront expédiés à l'adresse de l'Acheteur indiquée sur le Bon de commande de l'Acheteur.

7.7 Le Vendeur n'assume aucune responsabilité relativement à l'expédition de(s) Produit(s) et le transporteur choisi ne sera pas considéré comme le mandataire du Vendeur. L'Acheteur sera responsable de toutes les réclamations relatives à la non-livraison, à la perte, aux dommages ou au retard subis pendant le transport auprès transporteur ou, le cas échéant, auprès des assureurs de l'Acheteur.

7.8 Pour les Bons de commande internationaux, l'Acheteur désignera un agent de transport transitaire (*freight forwarding agent*) et en informera le Vendeur par écrit et cette désignation demeurera en vigueur jusqu'à un avis contraire.

7.9 L'Acheteur devra, au plus tard dans les cinq (5) jours suivant la livraison du (des) Produit(s) à l'adresse de l'Acheteur, informer le Vendeur et le transporteur par écrit de toute perte ou dommage subi pendant le transport, le tout sans aucune responsabilité de la part du Vendeur à cet égard.

7.10 Les Produits détenus ou entreposés par le Vendeur à la demande de l'Acheteur sont aux risques et périls de l'Acheteur, et ce dernier est responsable des frais du vendeur relatifs à la garde ou l'entreposage de ces Produits.

8. RETOUR DE PRODUITS

Le retour des Produits est assujéti aux conditions suivantes:

8.1 Tout Produit qui se qualifie pour un retour, comme spécifié ci-après, ne peut être retourné à moins qu'un numéro de Formulaire d'Autorisation de Retour de Matériel («**Formulaire R.M.A.**») n'ait été assigné par le Vendeur.

8.2 Sauf indication contraire sur le Formulaire R.M.A., tout Produit réputé retournable, conformément au présent Article 8, sera dans son état d'origine et envoyé à établissement du Vendeur situé au 400 Lebeau, Montréal (St-Laurent), H4N 1R6, Canada, accompagné par el Formulaire R.M.A. qui doit être placé visiblement sur l'emballage de retour.

8.3 Les Produits retournés au Vendeur qui ne suivent pas la procédure prévue au présent article 8 seront considérés comme non acceptables et seront refusés par le Vendeur.

8.4 Sous réserves que toutes les exigences énoncées au présent article 8 concernant les retours autorisés soient remplies et à condition qu'un retour autorisé se produise dans les 30 jours suivant la livraison du Produit à l'Acheteur, le Vendeur émettra en faveur de l'Acheteur un remboursement ou un crédit auquel des frais de restockage de 50% seront appliqués. Aucun retour ne sera autorisé après l'expiration de ladite période de 30 jours.

8.5 L'expédition d'un Produit retourné au Vendeur doit être prépayée à défaut de quoi tout tel Produit sera refusé.

8.6 Serpents électriques, réchauffeurs de conduits, distributeurs de vapeur, humidificateurs: SKD, SKA, SKV, SKH, SKG, SKS, SK300, SKE, SK300XL, et tout humidificateur avec une enceinte extérieure, des vannes motorisées et des Produits qui ont été personnalisés selon les spécifications de l'Acheteur, ne sont pas retournables.

8.7 Sauf lorsque le Produit commandé n'est pas conforme au Bon de commande, le Produit sera considéré comme non retournable dans le cas où l'Acheteur réalise que le Produit, sans faute du Vendeur, n'est pas adapté aux besoins de l'Acheteur.

9. GARANTIE

9.1 Tant que les conditions de paiement soient respectées et qu'aucun montant impayé ne soit dû au Vendeur, ce dernier fournira une garantie sur ses Produits pour une période de: (i) vingt-quatre (24) mois à compter de la date de livraison, sujet aux dispositions du paragraphe 9.6 ci-dessous, à l'exception des servomoteurs lesquels sont garantis pour une période de trente-six (36) mois et des vannes qui sont garanties pour une période de douze (12) mois («**Garantie**»).

9.2 Une réclamation faite en vertu de la Garantie ne libère pas l'Acheteur de son obligation de payer tous les montants dus pour le(s) Produit(s) et le Vendeur se réserve le droit de ne pas traiter une telle réclamation jusqu'à ce que tous les montants dus aient été payés par l'Acheteur.

9.3 La Garantie couvre les défauts de fabrication, de conception et / ou de matériaux défectueux et est limitée au(x) Produit(s) et ses (leurs) composants.

9.4 La Garantie ne couvre pas les coûts de main-d'œuvre ou les coûts résultant de la perte d'utilisation qui pourrait être encourue par l'Acheteur dans le cadre d'une réclamation faite sous la Garantie.

9.4 La Garantie sera annulée et cessera d'être en vigueur en cas d'une mauvaise installation, toute opération du Produit non conforme au mode d'emploi ou aux instructions du Vendeur, une mauvaise utilisation du Produit ou pour toute autre cause non imputable à des défauts de matériel ou de fabrication de la part du Vendeur.

9.5 En aucun cas, la Garantie ne s'appliquera en cas de dommages physiques au(x) Produit(s) résultant d'une mauvaise manutention, d'un stockage ou d'un transport inadéquats pendant ou après l'expédition.

9.6 Le Vendeur doit, à sa discrétion, réparer ou remplacer le Produit ou un composant de celui-ci que le Vendeur juge défectueux ou pour lequel il a déjà émis un crédit.

9.7 Lorsque le Produit ou son composant acheté auprès du Vendeur est fabriqué par un tiers fabricant, la Garantie pour tel Produit sera considérée être la garantie offerte au Vendeur par ce tiers fabricant, mais en aucun cas cette garantie ne dépassera les termes de la Garantie du Vendeur.

9.8 Les pièces qui ont été réparées ou remplacées porteront une garantie pour la période plus éloignée, à savoir (i) la période restante sous les termes de la Garantie initiale sur le Produit ou (ii) quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de la réclamation.

9.9 Le(s) produit(s), composants ou pièces défectueux couverts par la Garantie seront retournés au Vendeur conformément à l'Article 8 des présentes, à l'exception des frais de transport qui seront payés par l'Acheteur. Le Vendeur n'est responsable d'aucuns frais ou dépenses engagés relativement au temps de déplacement, démontage et remontage.

9.10 Toute réparation effectuée après l'expiration de la Garantie initiale sur le Produit sera garantie pour une période d'un (1) mois à compter de la date de réparation.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LIMITATION DE RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION,

10.1 L'Acheteur reconnaît que toutes les marques de commerce, raisons sociales, droits d'auteur, brevets, marques de service, droits de conception et dessins enregistrés et autres droits de propriété intellectuelle utilisés ou incorporés dans ou en relation avec les Produits ou services ou toute partie de ceux-ci sont les la propriété exclusive du Vendeur est et sera dévolue au Vendeur.

10.2 La vente de Produit (s) par le Vendeur ne transmet pas et ne sera pas réputée transmettre à l'Acheteur ou à tout utilisateur final ou autre tiers une licence expresse ou implicite ou autre concernant le (s) Produit (s).

10.3 En aucun cas, la vente d'un Produit à un fabricant d'équipement d'origine (OEM) ne sera considérée comme un transfert des droits de propriété intellectuelle du Vendeur à un tel OEM, quelle que soit la nature de la personnalisation du Produit.

10.4 Il est entendu et convenu que le Vendeur, ses administrateurs, dirigeants, actionnaires, affiliés, employés et agents («**Représentants**») n'auront aucune responsabilité y compris, mais sans s'y limiter, la faute, la négligence ou la garantie de quelque nature que ce soit, en ce qui concerne les obligations découlant des transactions conclues entre l'Acheteur et le Vendeur pour tous dommages indirects ainsi que pour toute perte de profits ou de revenus, ainsi que pour perte d'opportunités d'affaires ou commerciales futures, perte économique de quelque nature que ce soit, ou pour toute perte s'y affèrent, ou dommage exemplaire, spéciale, accessoire, punitive ou tous dommages-intérêts, découlant de toute réclamation de l'Acheteur ou de toute autre personne, que ces dommages soient prévisibles ou non et que le Vendeur ou ses Représentants aient ou non été informés de la possibilité de tels dommages.

10.5 L'Acheteur indemniser, défendra et dégage le Vendeur de toute dépense ou perte résultant de toute réclamation ou action réelle ou alléguée pour infraction de brevets, droits d'auteur, marques de commerce, secrets commerciaux ou autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle découlant du respect par le Vendeur des conceptions, spécifications ou instructions de l'Acheteur.

10.6 La vente du Produit par le Vendeur ne confère à l'Acheteur ou à aucun utilisateur final ou autre tiers une licence implicite ou autrement de tout brevet, droit d'auteur, secret commercial, marque de commerce ou autre droit de propriété intellectuelle dans les cas d'intégration desdits Produit avec d'autres appareils, équipements ou éléments, à moins d'un accord express à l'effet contraire entre les parties.

11. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

11.1 La transaction d'achat et de vente de Produit (s) conformément aux présents termes et conditions constitue l'intégralité de l'entente entre l'Acheteur et le Vendeur (l'«**Entente**»). Toute modification ou changement de l'entente ne sera pas valide sauf dans le cas d'un accord écrit entre l'Acheteur et le Vendeur.

11.2 Sauf disposition contraire dans la présente Entente, tous les avis et autres communications entre l'Acheteur et le Vendeur seront par écrit et seront réputés effectifs dès leur réception et seront transmis par: (i) courrier recommandé ou certifié, accusé de réception demandé, (ii) courrier express ou service de messagerie ou de livraison, (iii) en mains propres, (iv) courrier électronique ou (v) télécopieur.

11.3 À l'exception du paiement des sommes dues en vertu de la présente Entente, aucun défaut, retard ou défaut d'exécution de la part de l'une ou l'autre des parties ne sera considéré comme un non-respect de cette Entente si un tel défaut, retard ou défaut d'exécution découle de tout événement constituant un cas de force majeure, ou des causes hors de contrôle de la partie en défaut y compris, sans s'y limiter, les grèves, *lock-out* ou autres conflits du travail, émeutes, troubles civils, actions ou inactions concernant les autorités gouvernementales, épidémies, guerres, embargos, le feu, les tremblements de terre ou les catastrophes naturelles.

11.4 La présente Entente devra être interprétée et régie par les lois de la province de Québec et du Canada qui s'y appliquent, le tout à l'exclusion des principes du conflit des lois provenant d'une autre juridiction et en excluant l'application de Loi concernant la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Par les présentes, les parties reconnaissent et s'entendent à ce que le forum exclusif pour entamer toute procédure judiciaire relativement à tout droit ou obligation découlant de la présente entente soit attribué à un tribunal compétant dans et pour le district judiciaire de Montréal.

11.5 En cas de conflit d'interprétation entre les versions française et anglaise de ces Termes et Conditions de vente et l'Entente publiés sur le Site Web du Vendeur, les dispositions contenues dans la version française prévaudront.

(En vigueur depuis le 1 décembre 2020)

Les Termes et Condition de Vente ci-dessus sont en vigueur à la date susmentionnée et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment sans préavis. Chaque fois que vous utilisez ce Site Web, vous devez vérifier la date de cette Entente et toute transaction conclue entre vous et Neptronic sera régie par les Termes et Conditions de Vente alors en vigueur.